

CARRIERES ET MATERIAUX (INDUSTRIES DE)  
(OUVRIERS, EMPLOYÉS, TECHNICIENS, AGENTS  
DE MAÎTRISE, CADRES)

IDCC 211,135,87

Brochure 3081

TEXTE INTÉGRAL

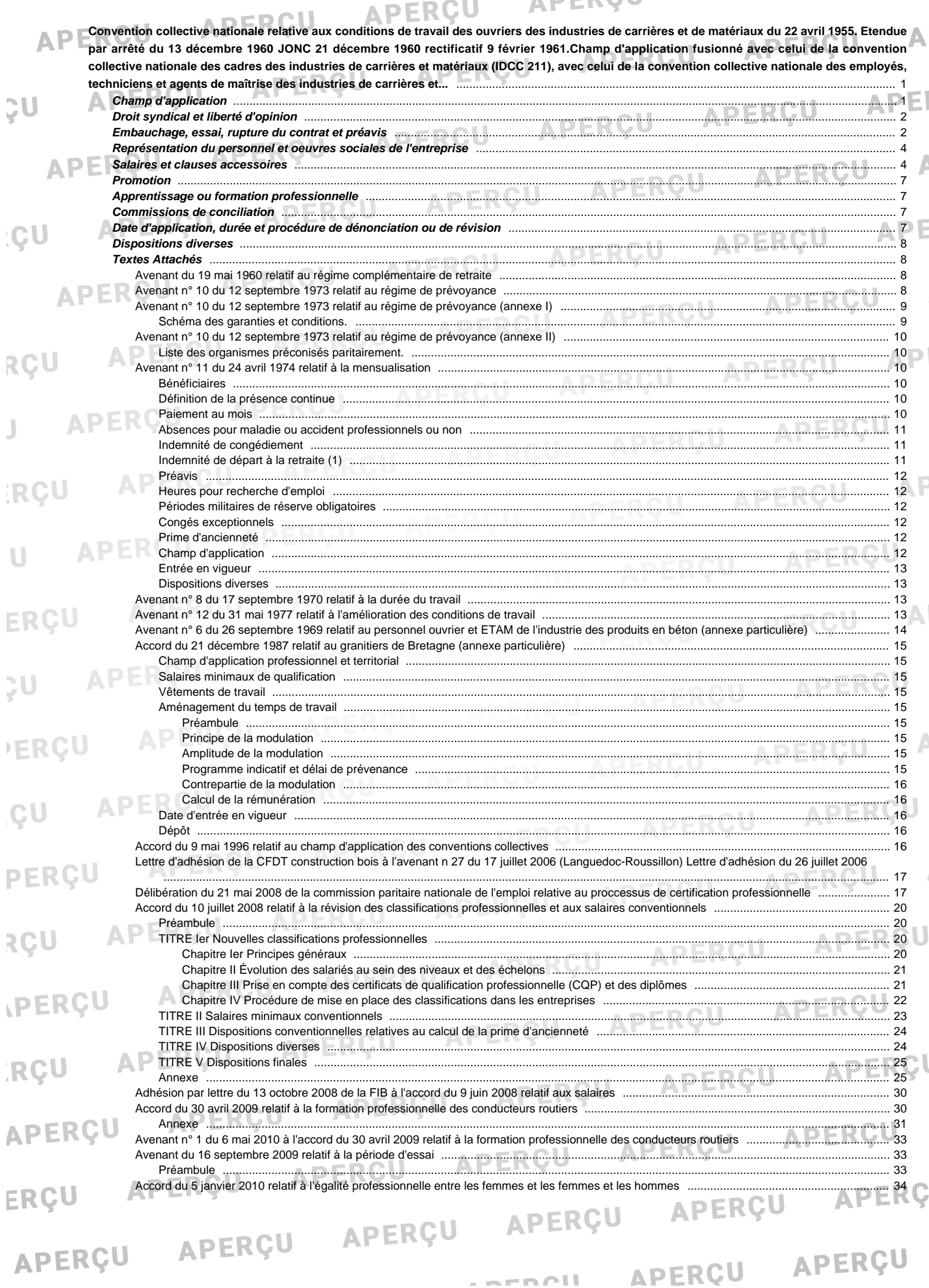
28/11/2022

Matériaux de construction, extractive, extraction, minéraux, produits  
de carrière, dépôts









Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et...

<b>Champ d'application</b> .....	1
<b>Droit syndical et liberté d'opinion</b> .....	2
<b>Embauchage, essai, rupture du contrat et préavis</b> .....	2
<b>Représentation du personnel et oeuvres sociales de l'entreprise</b> .....	4
<b>Salaires et clauses accessoires</b> .....	4
<b>Promotion</b> .....	7
<b>Apprentissage ou formation professionnelle</b> .....	7
<b>Commissions de conciliation</b> .....	7
<b>Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision</b> .....	7
<b>Dispositions diverses</b> .....	8
<b>Textes Attachés</b> .....	8
Avenant du 19 mai 1960 relatif au régime complémentaire de retraite .....	8
Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance .....	8
Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe I) .....	9
Schéma des garanties et conditions. ....	9
Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe II) .....	10
Liste des organismes préconisés paritairement. ....	10
Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation .....	10
Bénéficiaires .....	10
Définition de la présence continue .....	10
Paiement au mois .....	10
Absences pour maladie ou accident professionnels ou non .....	11
Indemnité de congédiement .....	11
Indemnité de départ à la retraite (1) .....	11
Préavis .....	12
Heures pour recherche d'emploi .....	12
Périodes militaires de réserve obligatoires .....	12
Congés exceptionnels .....	12
Prime d'ancienneté .....	12
Champ d'application .....	12
Entrée en vigueur .....	13
Dispositions diverses .....	13
Avenant n° 8 du 17 septembre 1970 relatif à la durée du travail .....	13
Avenant n° 12 du 31 mai 1977 relatif à l'amélioration des conditions de travail .....	13
Avenant n° 6 du 26 septembre 1969 relatif au personnel ouvrier et ETAM de l'industrie des produits en béton (annexe particulière) .....	14
Accord du 21 décembre 1987 relatif au granitiers de Bretagne (annexe particulière) .....	15
Champ d'application professionnel et territorial .....	15
Salaires minimaux de qualification .....	15
Vêtements de travail .....	15
Aménagement du temps de travail .....	15
Préambule .....	15
Principe de la modulation .....	15
Amplitude de la modulation .....	15
Programme indicatif et délai de prévenance .....	15
Contrepartie de la modulation .....	16
Calcul de la rémunération .....	16
Date d'entrée en vigueur .....	16
Dépôt .....	16
Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives .....	16
Lettre d'adhésion de la CFDT construction bois à l'avenant n 27 du 17 juillet 2006 (Languedoc-Roussillon) Lettre d'adhésion du 26 juillet 2006 .....	17
Délibération du 21 mai 2008 de la commission paritaire nationale de l'emploi relative au processus de certification professionnelle .....	17
Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels .....	20
Préambule .....	20
TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles .....	20
Chapitre Ier Principes généraux .....	20
Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons .....	21
Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes .....	21
Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises .....	22
TITRE II Salaires minimaux conventionnels .....	23
TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté .....	24
TITRE IV Dispositions diverses .....	24
TITRE V Dispositions finales .....	25
Annexe .....	25
Adhésion par lettre du 13 octobre 2008 de la FIB à l'accord du 9 juin 2008 relatif aux salaires .....	30
Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers .....	30
Annexe .....	31
Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers .....	33
Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai .....	33
Préambule .....	33
Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes .....	34



Préambule .....	34
Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation .....	36
Préambule .....	36
Annexe .....	38
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle .....	38
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires .....	39
Préambule .....	39
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées .....	39
Préambule .....	39
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs .....	40
Préambule .....	40
Champ d'application des conventions collectives .....	41
Négociation des accords collectifs .....	41
Annexe .....	41
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie .....	41
Annexe .....	42
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération .....	42
Préambule .....	42
Titre Ier Diagnostic préalable .....	43
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi .....	44
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors .....	45
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences .....	45
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche .....	46
Annexe I .....	46
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications .....	46
Annexe .....	47
Certificat de qualification professionnelle (CQP) .....	48
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications .....	56
Préambule .....	56
Annexe .....	56
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité .....	56
Préambule .....	57
Chapitre Ier Diagnostic de branche .....	57
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité .....	58
Chapitre III Dispositions finales .....	59
Annexe I .....	60
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation .....	60
Préambule .....	60
Annexe .....	60
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation .....	62
Préambule .....	62
Annexe I .....	63
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers .....	64
Préambule .....	64
Annexe .....	64
Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches .....	65
Annexe .....	66
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications .....	66
Préambule .....	66
Annexe .....	67
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM .....	68
Préambule .....	68
Annexe .....	69
Avenant n° 1 du 18 avril 2018 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM .....	70
Préambule .....	70
Annexe .....	70
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée .....	70
Préambule .....	70
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée .....	70
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres .....	71
Chapitre III Dispositions finales .....	71
Annexe .....	72
Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM .....	72
Préambule .....	72
Annexe .....	72
Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives .....	73
Préambule .....	73
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels .....	74
Préambule .....	74
Annexe .....	75
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions .....	75
Préambule .....	75
Annexe .....	76
Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19 .....	76

Préambule	77
Annexes	78
Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives	79
Préambule	79
Adhésion par lettre du 13 novembre 2020 de la Fédération BATIMAT-TP CFTC à l'accord du 28 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux	80
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)	80
Préambule	81
Annexes	84
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	85
Préambule	85
Annexe	87
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	87
Préambule	87
Annexes	89
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	90
Préambule	90
Annexe	90
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	91
Préambule	91
Annexe	91
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 »	92
Préambule	92
Annexe	92
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage	93
Préambule	93
Annexes	97
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	98
Préambule	98
Annexe	100
<b>Textes Salaires</b>	100
Accord du 18 novembre 1983 relatif aux salaires	100
Salaires pour l'année 1983	100
Alsace Accord du 30 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er janvier 2008 (1)	101
Alsace Accord du 16 février 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	101
Alsace Avenant du 1 janvier 2007	102
Salaires minimaux au 1er janvier 2007 (Alsace)	102
Alsace Accord du 30 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	103
Alsace Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	104
Alsace Accord du 20 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	105
Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	106
Annexe	107
Alsace Accord du 11 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	107
Annexe	108
Alsace Accord du 16 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	108
Annexe	109
Aquitaine Accord du 27 juillet 2006	109
Aquitaine Avenant du 5 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er septembre 2007	110
Aquitaine Accord du 9 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er septembre 2008	111
Aquitaine Accord du 21 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	111
Aquitaine Accord du 17 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	112
Aquitaine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	113
Aquitaine Accord du 23 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	114
Annexe	115
Aquitaine Accord du 27 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	115
Annexe	116
Aquitaine Accord du 17 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	116
Annexe	117
Aquitaine Accord du 21 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	117
Annexe	118
Nouvelle-Aquitaine Accord du 22 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	118
Annexe	119
Nouvelle-Aquitaine Accord du 26 février 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	119
Annexe	120
Nouvelle-Aquitaine Accord du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	120
Annexe	121
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	121
Préambule	122
Annexe	123
Auvergne Accord du 11 février 2000	123
Salaires au 1er avril 2000	123

Auvergne Accord du 18 mai 2001	124
Salaires au 1er juin 2001	124
Auvergne Avenant du 25 novembre 2003	125
Auvergne Accord du 21 novembre 2006	125
Auvergne Accord du 27 septembre 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	126
Auvergne Accord du 25 septembre 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008	127
Auvergne Accord du 9 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	128
Auvergne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	129
Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	130
Annexe	131
Auvergne Accord du 4 mars 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	131
Annexe	132
Auvergne Accord du 3 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	132
Annexe	133
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	133
Annexe	134
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	134
Annexe	135
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	135
Annexe	136
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 17 mai 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	136
Annexe	137
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	138
Préambule	138
Annexe	139
Bretagne Avenant du 23 juillet 2001 relatif aux salaires (sauf fibres-ciment et granit)	139
Salaires au 1er juin 2001 et 1er juillet 2001	139
Bretagne Accord du 20 octobre 2004	140
Bretagne Avenant du 29 novembre 2005	140
Bretagne Accord du 30 novembre 2006	141
Salaires minimaux des ouvriers granit à compter du 1er décembre 2006 (Bretagne)	141
Bretagne Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires et aux indemnités au 1er décembre 2007 (1)	142
Bretagne Accord du 4 décembre 2008 relatif aux salaires minimaux des ouvriers	143
Bretagne Accord du 24 octobre 2007 relatif aux salaires	143
Bretagne Accord du 28 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	144
Bretagne Accord du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux et aux primes pour l'année 2012	145
Bretagne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2013	146
Bretagne Accord du 2 mai 2017 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2017	147
Annexe	148
Bretagne Accord du 6 avril 2018 portant sur les salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2018	148
Annexe	149
Bretagne Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	149
Annexe	150
Bretagne Accord du 29 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	151
Annexe	152
Bretagne Accord du 8 juin 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	152
Annexe	153
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 26 du 30 juin 2005	153
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 27 du 6 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2007 (Bourgogne et Franche-Comté)	154
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 28 du 10 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er juillet 2008 (Bourgogne et Franche-Comté)	155
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 29 du 10 juillet	156
Bourgogne et Franche-Comté Accord n° 30 du 16 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	157
Bourgogne et Franche-Comté Avenant n° 31 du 12 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2013	158
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 14 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	158
Annexe	159
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 13 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	160
Annexe	160
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 27 octobre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2017	161
Annexe	161
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 6 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	162
Annexe	162
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 3 juillet 2019 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2019	163
Annexe	164
Bourgogne Franche-Comté Accord du 27 mai 2021 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	164
Annexe	165
Centre Avenant du 15 novembre 2005	165
Salaires minimaux ouvriers (Centre)	165
Centre Accord du 6 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	166
Centre Accord du 20 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	167
Centre Accord du 23 mai 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	168
Centre Accord du 26 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	168
Centre Accord du 26 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	169
Annexe	170
Centre Accord du 30 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	170
Annexe	171
Centre-Val de Loire Accord du 28 avril 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	171



Annexe	172
Centre-Val de Loire Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	172
Annexe	173
Centre-Val de Loire Accord du 12 juin 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	174
Annexe	174
Centre-Val de Loire Accord du 18 mai 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	175
Annexe	175
Centre - Val de Loire Avenant du 24 août 2021 à l'accord du 18 mai 2021 relatif à la rectification d'une erreur matérielle sur les salaires 2021	176
Annexe	176
Centre-Val de Loire Accord du 11 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	176
Préambule	176
Annexe	177
Champagne-Ardenne Avenant du 16 octobre 2006	177
Champagne-Ardenne Avenant du 15 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er janvier 2008 (1)	178
Champagne-Ardenne Avenant du 9 juin 2008 relatif aux salaires au 1er juillet 2008	179
Champagne-Ardenne Accord du 2 février 2009 relatif aux salaires au 1er février 2009	180
Champagne-Ardenne Accord du 29 juin 2009 relatif aux salaires au 1er juillet 2009	181
Champagne-Ardenne Accord du 1er mars 2010 relatif aux salaires minimaux	182
Champagne-Ardenne Accord du 14 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	183
Champagne-Ardenne Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	184
Champagne-Ardenne Accord du 4 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	184
Champagne-Ardenne Accord du 4 juillet 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	185
Annexe	186
Champagne-Ardenne Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	186
Annexe	187
Champagne-Ardenne Accord du 9 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	187
Annexe	188
Champagne-Ardenne Accord du 14 mai 2018 portant sur les salaires minimaux au 1er janvier 2018	188
Annexe	189
Grand Est Accord du 21 mai 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	189
Annexe	190
Grand Est Accord du 13 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux	191
Annexe	191
Grand Est Accord du 19 avril 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	192
Annexe	193
Grand Est Accord du 31 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	193
Préambule	193
Annexe	194
Hauts-de-France Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	194
Annexe	195
Hauts-de-France Accord du 12 avril 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	195
Annexes	196
Ile-de-France Avenant du 5 juillet 2006	196
Salaires ouvriers au 1er septembre 2006 (Ile-de-France).	196
Ile-de-France Avenant du 13 février 2008 relatif aux salaires au 1er mars 2008	197
Ile-de-France Accord du 23 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	198
Ile-de-France Accord du 5 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2011	199
Ile-de-France Accord du 9 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	200
Ile-de-France Accord du 9 juillet 2013 relatif aux salaires minima au 1er juin 2013	201
Annexe	202
Ile-de-France Accord du 30 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	202
Annexe	203
Ile-de-France Accord du 15 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	203
Annexe	204
Île-de-France Accord du 7 septembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	204
Annexe	205
Île-de-France Accord du 5 juin 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	205
Annexe	206
Île-de-France Accord du 10 avril 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	206
Annexe	207
Île-de-France Accord du 26 mars 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	207
Annexe	208
Languedoc-Roussillon Avenant n° 27 du 17 juillet 2006	208
Languedoc-Roussillon Avenant n° 28 du 25 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er août 2007	209
Languedoc-Roussillon Avenant n° 29 du 30 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er août 2008	210
Languedoc-Roussillon Avenant n° 30 du 15 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	211
Languedoc-Roussillon Avenant n° 31 du 8 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	211
Languedoc-Roussillon Avenant n° 32 du 13 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	212
Languedoc-Roussillon Avenant n° 33 du 16 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	213
Annexe	214
Languedoc-Roussillon Avenant n° 34 du 17 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	214
Annexe	215
Languedoc-Roussillon Avenant du 30 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	215
Annexe	216
Languedoc-Roussillon Avenant n° 36 du 18 juin 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	216
Annexe	217



Languedoc-Roussillon Avenant n° 37 du 16 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	217
Annexe	218
Limousin Avenant du 26 juillet 2006	218
Limousin Salaires minimaux ouvriers à compter du 1er juillet 2006	218
Limousin Accord du 25 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	219
Limousin Accord du 25 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	220
Limousin Accord du 28 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	221
Limousin Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	222
Limousin Accord du 19 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	222
Annexe	223
Limousin Accord du 16 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	224
Annexe	224
Limousin Accord du 15 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	225
Annexe	225
Limousin Accord du 16 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	226
Annexe	227
Lorraine Avenant n° 44 du 10 juillet 2003	227
Salaires minimaux.	227
Lorraine Avenant n° 45 du 10 décembre 2004	228
Lorraine Avenant n° 47 du 30 août 2006	229
Lorraine Avenant n° 48 du 12 septembre 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	230
Lorraine Avenant n° 49 du 27 août 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008	231
Lorraine Accord du 15 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	231
Lorraine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	232
Lorraine Accord du 9 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	233
Annexe	234
Lorraine Accord du 4 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	234
Annexe	235
Lorraine Accord du 17 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	235
Annexe	236
Midi - Pyrénées Accord du 6 décembre 2000	236
Salaires au 1er janvier 2001.	236
Midi-Pyrénées Accord du 7 janvier 2005	237
Midi-Pyrénées Accord du 1 décembre 2006	238
Salaires au 1er janvier 2007 (Midi-Pyrénées).	238
Midi-Pyrénées Avenant du 12 décembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2009	239
Midi-Pyrénées Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	239
Midi-Pyrénées Accord du 29 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	240
Midi-Pyrénées Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	241
Annexe	242
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	242
Annexe	243
Midi-Pyrénées Accord du 4 juillet 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	243
Annexe	244
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	244
Annexe	245
Midi-Pyrénées Accord du 15 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	246
Annexe	246
Nord-Pas-de-Calais Accord du 10 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er novembre 2007	247
Nord-Pas-de-Calais Accord du 30 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er décembre 2008	247
Nord - Pas-de-Calais Accord du 10 mai 2005	248
Nord - Pas-de-Calais Accord du 15 janvier 2007 relatif aux salaires	249
Nord - Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	250
Nord-Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	251
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	252
Annexe	253
Normandie Accord du 12 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	253
Normandie Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	254
Normandie Accord du 27 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	255
Annexe	255
Normandie Accord du 19 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	256
Annexe	257
Normandie Accord du 13 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	257
Annexe	258
Normandie Accord du 25 mars 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	258
Annexe	259
Normandie Accord du 21 février 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	259
Préambule	259
Annexe	260
Basse-Normandie Accord du 14 juin 2006 (1)	260
Basse-Normandie Avenant du 9 juin 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2008	261
Bas-Normandie et Haute-Normandie Accord du 12 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	262
Haute-Normandie Accord relatif aux salaires au 1er mars 1973. Etendu par arrêté du 31 octobre 1973 JONC 21 novembre 1973.	262
Salaires au 1er mars 1973 (Haute-Normandie)	262
Occitanie Accord du 7 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	263
Annexe	264



Occitanie Accord du 7 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	264
Préambule	264
Annexe	265
Pays de la Loire Accord du 1er novembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	265
Pays-de-Loire Accord du 20 décembre 2006 relatif aux salaires	266
Salaires à compter du 1er janvier 2007 (Pays-de-la-Loire).	267
Pays-de-Loire Accord du 1er décembre 2008 relatif aux salaires	268
Pays de la Loire Accord du 27 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	269
Pays de la Loire Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	270
Pays de la Loire Accord du 20 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	271
Pays de la Loire Accord du 21 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	271
Annexe	272
Pays de la Loire Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	273
Annexe	273
Pays de la Loire Accord du 5 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	274
Annexe	274
Pays de la Loire Accord du 17 juin 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	275
Annexe	275
Accord du 2 mai 2022 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2022 (Pays de la Loire)	276
Annexe	277
Picardie Accord du 6 décembre 2006	277
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Picardie).	277
Picardie Accord du 18 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2007 (1)	278
Picardie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	279
Picardie Accord du 18 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	280
Picardie Accord du 15 mai 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	280
Picardie Accord du 12 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	281
Picardie Accord du 17 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	282
Annexe	283
Poitou-Charentes Accord du 23 juin 2006	283
Poitou-Charentes Accord du 21 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	284
Poitou-Charentes Accord du 15 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	285
Poitou-Charentes Accord du 14 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2012	286
Poitou-Charentes Accord du 5 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2013	287
Poitou-Charentes Accord du 24 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	287
Annexe	288
Poitou-Charentes Accord du 17 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2016	288
Annexe	289
Poitou-Charentes Côte d'Azur Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	290
Annexe	290
Poitou-Charentes Accord du 25 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	291
Annexe	292
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 29 du 21 janvier 2004	292
Salaires à compter du 1er février 2004.	292
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 34 du 3 novembre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	293
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Avenant n° 32 du 14 novembre 2006	293
Salaires à compter du 1er décembre 2006 (Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse)	293
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 8 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	294
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 33 du 21 novembre 2007 relatif aux salaires à compter du 1er décembre 2007(1)	295
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Accord du 8 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	296
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 4 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	297
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 22 mai 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	298
Annexe	298
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 6 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	299
Annexe	300
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 29 mars 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2017	300
Annexe	301
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	301
Annexe	302
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 25 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	302
Annexe	303
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 29 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	303
Annexe	304
Sud PACA et Corse Accord du 22 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	304
Préambule	304
Annexe	305
Rhône Alpes Accord du 31 janvier 2000	305
Salaires au 1er février 2000	305
Rhône-Alpes Avenant du 23 mars 2007	306
Salaires à compter du 1er avril 2007 (Rhône-Alpes).	306
Rhône-Alpes Avenant du 11 mars 2008 relatif aux salaires au 1er avril 2008	307
Rhône-Alpes Accord du 19 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	308
Rhône-Alpes Accord du 11 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	308
Rhône-Alpes Accord du 12 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	309
Rhône-Alpes Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	310
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis	311



Rhône-Alpes Accord du 4 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014 .....	312
Annexe .....	312
Rhône-Alpes Accord du 10 avril 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015 .....	313
Annexe .....	313
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016 .....	314
Annexe .....	315
<b>Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières...</b> .....	315
<b>Champ d'application</b> .....	315
<b>Droit syndical et liberté d'opinion</b> .....	316
<b>Embauchage, essai, rupture du contrat et préavis</b> .....	316
Article 3 .....	316
Paragraphe 1 .....	316
Embauchage .....	316
Paragraphe 2 .....	316
Période d'essai .....	316
Paragraphe 3 .....	317
Rupture du contrat et préavis ou délai-congé .....	317
Paragraphe 4 .....	317
Indemnité de congédiement et prime de départ en retraite .....	317
Paragraphe 5 .....	318
Absences .....	318
Paragraphe 6 .....	318
Licenciements .....	318
Paragraphe 7 .....	318
Service militaire et autres obligations militaires .....	319
<b>Représentation du personnel et oeuvres sociales de l'entreprise</b> .....	319
Article 4 .....	319
Paragraphe 1 .....	319
Délégués et comités d'entreprise .....	319
Paragraphe 2 .....	319
Oeuvres sociales .....	319
<b>Appointements et clauses accessoires.*Coefficients* Paragraphe 1</b> .....	319
<b>Promotion</b> .....	321
<b>Apprentissage et formation professionnelle</b> .....	321
<b>Commission de conciliation</b> .....	321
<b>Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision</b> .....	321
<b>Dispositions diverses</b> .....	321
Article 10 .....	322
Paragraphe 1 .....	322
Avantages acquis .....	322
Paragraphe 2 .....	322
Logement .....	322
Paragraphe 3 .....	322
Amélioration des conditions de la production .....	322
Paragraphe 4 .....	322
Retraite .....	322
Paragraphe 5 .....	322
Dépôt .....	322
Paragraphe 6 .....	322
Adhésion .....	322
<b>Textes Attachés</b> .....	322
Annexe relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux. En vigueur le 1er juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. ....	322
Révision éventuelle de la présente annexe. ....	322
Date d'entrée en vigueur. ....	322
Avenant n° 2 du 28 juin 1960 relatif aux retraites complémentaires des collaborateurs .....	322
Avenant n° 7 du 26 septembre 1969 relatif à la réduction de la durée du travail dans l'industrie des produits en béton .....	323
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance .....	323
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions .....	324
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe II liste des organismes préconisés paritairement .....	325
Avenant n° 9 du 31 mai 1977 relatif aux conditions de travail .....	325
Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives .....	326
Délibération du 21 mai 2008 de la commission paritaire nationale de l'emploi relative au processus de certification professionnelle .....	327
Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels .....	330
Préambule .....	330
TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles .....	330
Chapitre Ier Principes généraux .....	330
Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons .....	331
Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes .....	331
Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises .....	332
TITRE II Salaires minimaux conventionnels .....	332
TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté .....	333





TITRE IV Dispositions diverses .....	334
TITRE V Dispositions finales .....	335
Annexe .....	335
Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers .....	340
Annexe .....	340
Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai .....	342
Préambule .....	342
Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes .....	343
Préambule .....	343
Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers .....	345
Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation .....	346
Préambule .....	346
Annexe .....	347
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle .....	348
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires .....	348
Préambule .....	348
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées .....	349
Préambule .....	349
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs .....	350
Préambule .....	350
Champ d'application des conventions collectives .....	350
Négociation des accords collectifs .....	350
Annexe .....	351
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie .....	351
Annexe .....	351
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération .....	352
Préambule .....	352
Titre Ier Diagnostic préalable .....	352
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi .....	353
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors .....	354
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences .....	355
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche .....	355
Annexe I .....	355
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications .....	356
Annexe .....	357
Certificat de qualification professionnelle (CQP) .....	358
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications .....	365
Préambule .....	365
Annexe .....	366
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité .....	366
Préambule .....	366
Chapitre Ier Diagnostic de branche .....	366
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité .....	367
Chapitre III Dispositions finales .....	368
Annexe I .....	369
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation .....	369
Préambule .....	369
Annexe .....	370
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation .....	371
Préambule .....	371
Annexe I .....	373
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers .....	373
Préambule .....	373
Annexe .....	374
Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches .....	374
Annexe .....	375
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications .....	375
Préambule .....	376
Annexe .....	376
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM .....	378
Préambule .....	378
Annexe .....	379
Avenant n° 1 du 18 avril 2018 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM .....	379
Préambule .....	379
Annexe .....	379
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée .....	380
Préambule .....	380
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée .....	380
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres .....	380
Chapitre III Dispositions finales .....	381
Annexe .....	381
Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM .....	382
Préambule .....	382
Annexe .....	382

Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives .....	382
Préambule .....	382
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels .....	383
Préambule .....	384
Annexe .....	384
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions .....	385
Préambule .....	385
Annexe .....	386
Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19 .....	386
Préambule .....	386
Annexes .....	388
Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives .....	388
Préambule .....	388
Adhésion par lettre du 13 novembre 2020 de la Fédération BATIMAT-TP CFTC à l'accord du 28 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux .....	390
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) .....	390
Préambule .....	390
Annexes .....	393
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) .....	394
Préambule .....	394
Annexe .....	397
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme .....	397
Préambule .....	397
Annexes .....	398
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme .....	399
Préambule .....	399
Annexe .....	400
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme .....	400
Préambule .....	400
Annexe .....	401
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » .....	401
Préambule .....	401
Annexe .....	402
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage .....	402
Préambule .....	402
Annexes .....	407
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) .....	407
Préambule .....	408
Annexe .....	410
<b>Textes Salaires</b> .....	410
Avenant n° 35 du 28 novembre 2006 relatif aux salaires .....	410
Salaires minimaux au 1er janvier 2007 .....	410
Accord du 8 décembre 2006 relatif aux salaires .....	410
Rémunérations à compter du 1er janvier 2007 (Ouvriers) .....	411
Avenant n° 36 du 15 novembre 2007 applicable au 1er janvier 2008 (1) relatif aux salaires .....	411
Avenant n° 37 du 24 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2008 .....	412
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis .....	413
Alsace Accord du 30 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 .....	413
Alsace Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012 .....	414
Alsace Accord du 20 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013 .....	415
Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015 .....	416
Annexe .....	416
Alsace Accord du 11 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016 .....	417
Annexe .....	418
Alsace Accord du 16 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017 .....	418
Annexe .....	419
Aquitaine Accord du 21 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011 .....	419
Aquitaine Accord du 17 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012 .....	420
Aquitaine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013 .....	420
Aquitaine Accord du 23 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014 .....	421
Annexe .....	422
Aquitaine Accord du 27 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 .....	422
Annexe .....	423
Aquitaine Accord du 17 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 .....	424
Annexe .....	424
Aquitaine Accord du 21 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017 .....	425
Annexe .....	425
Nouvelle-Aquitaine Accord du 22 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019 .....	426
Annexe .....	427
Nouvelle-Aquitaine Accord du 26 février 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020 .....	427
Annexe .....	428

Nouvelle-Aquitaine Accord du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	428
Annexe	429
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	429
Préambule	429
Annexe	430
Auvergne Accord du 9 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	430
Auvergne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	431
Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	432
Annexe	433
Auvergne Accord du 4 mars 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	433
Annexe	434
Auvergne Accord du 3 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	434
Annexe	435
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	435
Annexe	436
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	436
Annexe	437
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	437
Annexe	438
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 17 mai 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	439
Annexe	439
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	440
Préambule	440
Annexe	441
Bas-Normandie et Haute-Normandie Accord du 12 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	441
Bretagne Accord du 28 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	442
Bretagne Accord du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux et aux primes pour l'année 2012	443
Bretagne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2013	444
Bretagne Accord du 2 mai 2017 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2017	445
Annexe	445
Bretagne Accord du 6 avril 2018 portant sur les salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2018	446
Annexe	447
Bretagne Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	447
Annexe	448
Bretagne Accord du 29 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	448
Annexe	449
Bretagne Accord du 8 juin 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	449
Annexe	450
Bourgogne et Franche-Comté Accord n° 30 du 16 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	450
Bourgogne et Franche-Comté Avenant n° 31 du 12 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2013	451
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 14 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	452
Annexe	453
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 13 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	453
Annexe	454
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 27 octobre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2017	454
Annexe	455
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 6 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	455
Annexe	456
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 3 juillet 2019 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2019	456
Annexe	457
Bourgogne Franche-Comté Accord du 27 mai 2021 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	457
Annexe	458
Centre Accord du 20 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	458
Centre Accord du 23 mai 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	459
Centre Accord du 26 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	460
Centre Accord du 26 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	461
Annexe	462
Centre Accord du 30 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	462
Annexe	463
Centre-Val de Loire Accord du 28 avril 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	463
Annexe	464
Centre-Val de Loire Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	464
Annexe	465
Centre-Val de Loire Accord du 12 juin 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	465
Annexe	466
Centre-Val de Loire Accord du 18 mai 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	466
Annexe	467
Centre - Val de Loire Avenant du 24 août 2021 à l'accord du 18 mai 2021 relatif à la rectification d'une erreur matérielle sur les salaires 2021	467
Annexe	468
Centre-Val de Loire Accord du 11 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	468
Préambule	468
Annexe	469
Champagne-Ardenne Accord du 1er mars 2010 relatif aux salaires minimaux	469
Champagne-Ardenne Accord du 14 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	470
Champagne-Ardenne Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	471
Champagne-Ardenne Accord du 4 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	472





Champagne-Ardenne Accord du 4 juillet 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	473
Annexe	473
Champagne-Ardenne Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	474
Annexe	474
Champagne-Ardenne Accord du 9 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	475
Annexe	476
Champagne-Ardenne Accord du 14 mai 2018 portant sur les salaires minimaux au 1er janvier 2018	476
Annexe	477
Grand Est Accord du 21 mai 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	477
Annexe	478
Grand Est Accord du 13 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux	478
Annexe	479
Grand Est Accord du 19 avril 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	479
Annexe	480
Grand Est Accord du 31 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	480
Préambule	480
Annexe	481
Hauts-de-France Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	481
Annexe	482
Hauts-de-France Accord du 12 avril 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	482
Annexes	483
Ile-de-France Accord du 5 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2011	484
Ile-de-France Accord du 9 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	484
Ile-de-France Accord du 9 juillet 2013 relatif aux salaires minima au 1er juin 2013	485
Annexe	486
Ile-de-France Accord du 30 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	486
Annexe	487
Ile-de-France Accord du 15 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	487
Annexe	488
Île-de-France Accord du 7 septembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	489
Annexe	489
Île-de-France Accord du 5 juin 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	490
Annexe	490
Île-de-France Accord du 10 avril 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	491
Annexe	491
Île-de-France Accord du 26 mars 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	492
Annexe	493
Languedoc-Roussillon Avenant n° 30 du 15 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	493
Languedoc-Roussillon Avenant n° 31 du 8 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	494
Languedoc-Roussillon Avenant n° 32 du 13 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	494
Languedoc-Roussillon Avenant n° 33 du 16 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	495
Annexe	496
Languedoc-Roussillon Avenant n° 34 du 17 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	496
Annexe	497
Languedoc-Roussillon Avenant du 30 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	497
Annexe	498
Languedoc-Roussillon Avenant n° 36 du 18 juin 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	499
Annexe	499
Languedoc-Roussillon Avenant n° 37 du 16 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	500
Annexe	500
Limousin Accord du 28 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	501
Limousin Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	502
Limousin Accord du 19 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	502
Annexe	503
Limousin Accord du 16 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	503
Annexe	504
Limousin Accord du 15 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	505
Annexe	505
Limousin Accord du 16 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	506
Annexe	506
Lorraine Accord du 15 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	507
Lorraine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	507
Lorraine Accord du 9 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	508
Annexe	509
Lorraine Accord du 4 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	509
Annexe	510
Lorraine Accord du 17 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	511
Annexe	511
Midi-Pyrénées Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	512
Midi-Pyrénées Accord du 29 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	512
Midi-Pyrénées Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	513
Annexe	514
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	514
Annexe	515
Midi-Pyrénées Accord du 4 juillet 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	516
Annexe	516



Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018 .....	517
Annexe .....	517
Midi-Pyrénées Accord du 15 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019 .....	518
Annexe .....	518
Nord - Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011 .....	519
Nord-Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012 .....	520
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014 .....	520
Annexe .....	521
Normandie Accord du 12 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012 .....	522
Normandie Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013 .....	522
Normandie Accord du 27 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016 .....	523
Annexe .....	524
Normandie Accord du 19 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018 .....	524
Annexe .....	525
Normandie Accord du 13 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019 .....	525
Annexe .....	526
Normandie Accord du 25 mars 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021 .....	526
Annexe .....	527
Normandie Accord du 21 février 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022 .....	527
Préambule .....	528
Annexe .....	528
Occitanie Accord du 7 avril 2021 relatif aux salaires minimaux .....	529
Annexe .....	530
Occitanie Accord du 7 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022 .....	530
Préambule .....	530
Annexe .....	531
Pays de la Loire Accord du 27 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011 .....	531
Pays de la Loire Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 .....	532
Pays de la Loire Accord du 20 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013 .....	533
Pays de la Loire Accord du 21 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014 .....	534
Annexe .....	535
Pays de la Loire Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017 .....	535
Annexe .....	536
Pays de la Loire Accord du 5 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018 .....	536
Annexe .....	537
Pays de la Loire Accord du 17 juin 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019 .....	537
Annexe .....	538
Accord du 2 mai 2022 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2022 (Pays de la Loire) .....	538
Annexe .....	539
Picardie Accord du 18 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011 .....	539
Picardie Accord du 15 mai 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012 .....	540
Picardie Accord du 12 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013 .....	541
Picardie Accord du 17 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014 .....	542
Annexe .....	542
Poitou-Charentes Accord du 15 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011 .....	543
Poitou-Charentes Accord du 14 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2012 .....	544
Poitou-Charentes Accord du 5 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2013 .....	544
Poitou-Charentes Accord du 24 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014 .....	545
Annexe .....	546
Poitou-Charentes Accord du 17 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2016 .....	546
Annexe .....	547
Poitou-Charentes Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017 .....	547
Annexe .....	548
Poitou-Charentes Accord du 25 mai 2018 relatif aux salaires minimaux .....	548
Annexe .....	549
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 8 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011 .....	550
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Accord du 8 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012 .....	550
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 4 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013 .....	551
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 22 mai 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014 .....	552
Annexe .....	553
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 6 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 .....	553
Annexe .....	554
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 29 mars 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2017 .....	554
Annexe .....	555
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018 .....	555
Annexe .....	556
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 25 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019 .....	557
Annexe .....	557
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 29 avril 2021 relatif aux salaires minimaux .....	558
Annexe .....	558
Sud PACA et Corse Accord du 22 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022 .....	559
Préambule .....	559
Annexe .....	560
Rhône-Alpes Accord du 11 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011 .....	560
Rhône-Alpes Accord du 12 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012 .....	561
Rhône-Alpes Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013 .....	562

Rhône-Alpes Accord du 4 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014 .....	562
Annexe .....	563
Rhône-Alpes Accord du 10 avril 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015 .....	564
Annexe .....	564
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016 .....	565
Annexe .....	565
<b>Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux (IDCC 135), avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87) et avec ...</b> .....	566
<b>Titre Ier : Objet - Champ d'application - Classification - Droit syndical</b> .....	566
Objet, champ d'application .....	566
Classification .....	567
Article 2 .....	567
Paragraphe 1 .....	567
Paragraphe 2 .....	567
Droit syndical et liberté d'opinion .....	568
<b>Titre II : Formation, exécution et rupture du contrat individuel de travail</b> .....	568
Chapitre Ier : Formation du contrat .....	568
Dispositions générales .....	568
Engagement .....	568
Modifications aux clauses d'engagement, changements de résidence en France métropolitaine .....	568
Cadres envoyés en pays étranger .....	569
Chapitre II : Exécution du contrat .....	569
Absences .....	569
Article 6 .....	569
Paragraphe 1 : Pour accidents du travail ou maladies professionnelles .....	569
Paragraphe 2 : Pour maladie .....	570
Paragraphe 3 : Indemnités d'arrêt de travail pour cause d'accidents ou maladies .....	570
Remplacements provisoires .....	570
Service national et périodes de réserve .....	570
Article 8 .....	570
Paragraphe 1 : Service national .....	570
Paragraphe 2 : Périodes militaires réglementaires obligatoires de réserve .....	570
Hygiène et sécurité .....	570
Représentation des cadres et oeuvres sociales .....	570
Changements de résidence .....	571
Déplacements occasionnels .....	571
Chapitre III : Rupture de contrat .....	571
Préavis ou délai-congé .....	571
Indemnité de licenciement ou de départ en retraite (1) .....	571
Article 14 .....	571
Paragraphe 1 : Indemnité de licenciement .....	571
Paragraphe 2 : Indemnité de départ en retraite .....	571
Paragraphe 3 : Dispositions communes .....	572
<b>Titre III : Appointements et clauses accessoires</b> .....	572
Congés payés .....	572
Article 16 .....	572
Paragraphe 1 : Congés annuels .....	572
Paragraphe 2 : Congés exceptionnels .....	572
Paragraphe 3 : Primes de vacances .....	572
Avantages en nature .....	572
Ancienneté .....	572
Bulletin de paie .....	572
<b>Titre IV : Apprentissage - Commission d'interprétation et de conciliation</b> .....	572
Apprentissage et formation professionnelle .....	572
Commissions de conciliation .....	572
<b>Titre V : Dispositions finales</b> .....	573
Avantages acquis .....	573
Améliorations des conditions de la production .....	573
Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision .....	573
Dépôt .....	573
Adhésion .....	573
<b>Textes Attachés</b> .....	573
Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives .....	574
Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels .....	575
Préambule .....	575
TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles .....	575
Chapitre Ier Principes généraux .....	575
Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons .....	576
Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes .....	576
Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises .....	577
TITRE II Salaires minimaux conventionnels .....	577
TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté .....	579
TITRE IV Dispositions diverses .....	579



TITRE V Dispositions finales .....	580
Annexe .....	580
Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers .....	585
Annexe .....	585
Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai .....	587
Préambule .....	587
Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes .....	588
Préambule .....	588
Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers .....	590
Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation .....	591
Préambule .....	591
Annexe .....	592
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle .....	593
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires .....	593
Préambule .....	593
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées .....	594
Préambule .....	594
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs .....	595
Préambule .....	595
Champ d'application des conventions collectives .....	595
Négociation des accords collectifs .....	595
Annexe .....	596
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie .....	596
Annexe .....	596
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération .....	597
Préambule .....	597
Titre Ier Diagnostic préalable .....	597
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi .....	598
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors .....	599
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences .....	600
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche .....	600
Annexe I .....	600
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications .....	601
Annexe .....	602
Certificat de qualification professionnelle (CQP) .....	603
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications .....	610
Préambule .....	610
Annexe .....	611
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité .....	611
Préambule .....	611
Chapitre Ier Diagnostic de branche .....	611
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité .....	612
Chapitre III Dispositions finales .....	613
Annexe I .....	614
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation .....	614
Préambule .....	614
Annexe .....	615
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation .....	616
Préambule .....	616
Annexe I .....	618
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers .....	618
Préambule .....	618
Annexe .....	619
Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches .....	619
Annexe .....	620
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications .....	620
Préambule .....	621
Annexe .....	621
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM .....	623
Préambule .....	623
Annexe .....	624
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée .....	624
Préambule .....	624
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée .....	624
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres .....	625
Chapitre III Dispositions finales .....	625
Annexe .....	626
Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives .....	626
Préambule .....	626
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels .....	627
Préambule .....	627
Annexe .....	628
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions .....	629
Préambule .....	629
Annexe .....	630



Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19	630
Préambule	630
Annexes	631
Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives	632
Préambule	632
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)	634
Préambule	634
Annexes	637
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	638
Préambule	638
Annexe	640
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	640
Préambule	641
Annexes	642
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	643
Préambule	643
Annexe	644
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	644
Préambule	644
Annexe	645
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 »	645
Préambule	645
Annexe	646
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage	646
Préambule	646
Annexes	651
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	651
Préambule	651
Annexe	653
<b>Textes Salaires</b>	653
Avenant n° 37 du 28 novembre 2006 relatif aux salaires	653
Valeur du point au 1er janvier 2007.	654
Avenant n° 38 du 15 novembre 2007 applicable au 1er janvier 2008 (1) relatif aux salaires	654
Avenant n° 39 du 24 septembre 2008 relatif aux salaires et à la valeur du point au 1er novembre 2008	654
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis	655
Accord n° 40 du 3 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	655
Avenant n° 41 du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	656
Avenant n° 42 du 3 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	656
Annexe	657
Avenant n° 43 du 12 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	657
Annexe	658
Avenant n° 44 du 8 mars 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	658
Annexe	659
Avenant n° 45 du 22 février 2018 portant revalorisation des salaires minimaux conventionnels des cadres et de la prime de tutorat	659
Annexe	660
Avenant n° 46 du 21 mars 2019 relatif aux salaires minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	660
Annexe	661
Avenant n° 48 du 24 mars 2021 relatif à la revalorisation des salaires minimaux conventionnels des cadres	661
Préambule	661
Annexe	662
Avenant n° 49 du 19 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er janvier 2022	662
Préambule	662
Annexe	663
<b>Protocole d'accord relatif aux conditions de travail dans les industries de carrières et de matériaux. Etendu par arrêté du 31 juillet 1969 JORF 19 août 1969.</b>	663
<b>1. Journées de grève</b>	663
(1)	663
<b>2. Augmentation des salaires réels</b>	663
<b>3. Jours fériés</b>	663
<b>4. Primes de vacances</b>	664
<b>5. Conventions collectives</b>	664
<b>6. Age de la retraite</b>	664
<b>7. Formation professionnelle</b>	664
<b>Accord relatif au personnel d'encadrement. En vigueur le 1er octobre 1986. Etendu par arrêté du 22 septembre 1986 JORF 26 septembre 1986.</b>	664
<b>Champ d'application</b>	665
<b>Avantages acquis</b>	665
<b>Entrée en vigueur</b>	665
<b>Accord du 18 janvier 1993 relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle continue dans les</b>	



entreprises employant moins de dix salariés .....	665
Objet du présent accord .....	666
Développement de la formation .....	666
Collecte des fonds .....	666
Gestion des fonds .....	666
Champ d'application .....	666
Dépôt .....	666
Adhésion .....	666
Textes Attachés .....	666
Avenant n° 1 à l'accord relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle continue dans les entreprises employant moins de dix salariés .....	666
Champ d'application .....	667
Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956. ....	667
Textes Attachés .....	667
Champ d'application Avenant du 17 novembre 1994 .....	667
Accord fibres-ciment du 4 juin 1994 relatif aux garanties en cas de changement d'emploi non consécutif à une inaptitude médicalement constatée .....	667
Préambule .....	667
Titre Ier : <i>Clauses administratives et juridiques</i> .....	668
Titre II : <i>Garanties en cas de mutation</i> .....	668
Salariés concernés .....	668
Garantie temporaire .....	668
Garantie dégressive .....	668
Garantie définitive de rémunération .....	668
Titre III : <i>Dispositions spécifiques aux ouvriers</i> .....	668
Disposition transitoire .....	668
Accord national professionnel du 6 décembre 1994 portant création d'un organisme de paritaire collecteur des fonds de formation. ....	668
Création d'un OPCA et dénomination .....	668
Objet .....	668
Composition de l'OPCA .....	669
Durée .....	669
Composition du conseil d'administration de l'OPCA .....	669
Pouvoirs du conseil d'administration de l'OPCA .....	669
Délégation et définition de la délégation .....	669
Sections .....	669
Ressources de l'OPCA .....	670
Dépenses de l'OPCA .....	670
Date d'effet. - Adhésion à l'accord .....	670
Textes Attachés .....	670
ANNEXE - Champ d'application ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 6 décembre 1994 .....	670
Avenant à la création de l'OPCA Avenant n° 3 du 15 décembre 2004 .....	671
Accord national professionnel relatif à la collecte des contributions de formation et au capital temps de formation. ....	671
Préambule .....	671
TITRE Ier : <i>Dispositions générales.</i> .....	671
TITRE II : <i>Dispositions relatives à la collecte des contributions de formation par 'FORCEMAT'.</i> .....	672
TITRE III : <i>Dispositions relatives au capital de temps de formation.</i> .....	672
TITRE IV : <i>Dispositions diverses.</i> .....	673
Accord relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail (Département du Tarn) .....	673
Préambule .....	673
Champ d'application. ....	673
Durée conventionnelle du temps de travail. ....	673
Modalités de réduction de l'horaire effectif du temps de travail. ....	673
Modulation du temps de travail. ....	673
Les heures supplémentaires. ....	674
Rémunération. ....	674
Recours au chômage partiel. ....	674
Dispositions spécifiques. ....	675
Dispositif aidé. ....	675
Nouveaux embauchés. ....	675
Durée - Dénonciation. ....	675
Commission de suivi. ....	675
Dépôt d'extension. ....	675
Accord relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers dans les carrières et matériaux de construction .....	675
Préambule .....	675
Chapitre Ier : <i>Formation</i> .....	675
Chapitre II : <i>Modalités de mise en place</i> .....	676
Chapitre III : <i>Organisation de la formation</i> .....	676
Chapitre IV : <i>Attestation des actions de formation</i> .....	676
Chapitre V : <i>Contrôle des formations.</i> .....	676
Chapitre VI : <i>Financement de la FIMO et de la FCOS.</i> .....	676
Chapitre VII : <i>Dispositif de suivi.</i> .....	676
Chapitre VIII : <i>Dispositions diverses Article 8.1 : Durée de l'accord.</i> .....	676

<b>ANNEXE I</b> .....	676
<b>ANNEXE II</b> .....	681
Attestation de formation délivrée par l'employeur Je soussigné : ... (Nom) (Prénom[s]) ... (Qualité) de la société : ... sise : ... atteste que M. ... (Nom) (Prénom[s]) - est employé dans notre société en qualité de ... - est titulaire d'une attestation FIMO (ou, à défaut, est réputé répondre aux conditions d'équivalence fixées à l'article 1-1 de l'accord professionnel du 30 juin 1999) ; - est titulaire d'une attestation FCOS valable jusqu'au ... La présente attestation est délivrée en application et conformément à l'accord professionnel du 30 juin 1999 .....	681
<b>Accord du 22 décembre 1998 relatif à l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi (ouvriers, ETAM et cadres).</b> .....	681
<b>Chapitre Ier : Durée conventionnelle du temps de travail</b> .....	681
<b>Chapitre II : Organisation du temps de travail sur l'année</b> .....	682
<b>Chapitre III : Aide financière a la réduction du temps de travail</b> .....	683
<b>Chapitre IV : Dispositions salariales.</b> .....	683
<b>Chapitre V : Compte épargne-temps.</b> .....	684
<b>Chapitre VI : Dispositions applicables aux cadres</b> .....	685
<b>Chapitre VII : Dispositions générales complémentaires</b> .....	685
<b>Chapitre VIII : Dispositions particulières au secteur ' béton prêt à l'emploi '.</b> .....	686
<b>Chapitre IX : Retraite.</b> .....	686
<b>Chapitre X : Dispositions finales</b> .....	688
<b>Textes Attachés</b> .....	688
Organisation, réduction du temps de travail et emploi Avenant n° 2 du 20 décembre 2002 .....	688
Préambule .....	688
<b>Accord relatif au départ et à la mise à la retraite</b> .....	689
<b>Préambule</b> .....	689
<b>Dispositions conventionnelles applicables aux ouvriers.</b> .....	689
<b>Dispositions conventionnelles applicables aux employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM).</b> .....	690
<b>Dispositions conventionnelles applicables aux cadres</b> .....	690
<b>Champ d'application</b> .....	690
<b>Entrée en vigueur</b> .....	691
<b>Force obligatoire de l'accord</b> .....	691
<b>Dépôt</b> .....	691
<b>Adhésion</b> .....	691
<b>Accord du 6 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale</b> .....	691
<b>Préambule</b> .....	691
<b>Annexe I</b> .....	693
<b>Accord du 6 décembre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement du paritarisme</b> .....	693
<b>Chapitre Ier Organisation des réunions paritaires</b> .....	693
<b>Chapitre II Composition de la délégation syndicale</b> .....	693
<b>Chapitre III Indemnisation des réunions paritaires</b> .....	693
<b>Chapitre IV Champ d'application et dispositions finales</b> .....	694
<b>Annexes</b> .....	694
<b>Textes Attachés</b> .....	695
Accord professionnel du 10 novembre 2021 relatif au fonctionnement dématérialisé des réunions paritaires .....	695
Préambule .....	695
Annexe .....	696
<b>Accord du 16 décembre 2014 portant mise à jour de l'accord du 15 septembre 2011 relatif au développement de la formation professionnelle</b> ...	696
<b>Préambule</b> .....	696
<b>Observatoire prospectif des métiers et des qualifications</b> .....	697
<b>Compte personnel de formation (CPF)</b> .....	697
<b>Contrat de professionnalisation</b> .....	698
<b>Période de professionnalisation</b> .....	699
<b>Tutorat et maître d'apprentissage</b> .....	700
<b>Egalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à la formation professionnelle</b> .....	700
<b>Mesures d'accompagnement en faveur des petites et moyennes entreprises</b> .....	700
<b>Dispositifs relatifs à l'information et à l'orientation tout au long de la vie professionnelle</b> .....	701
<b>Dispositions relatives à la collecte des contributions de formation par l'OPCA 3+</b> .....	701
<b>Dispositions diverses</b> .....	702
<b>Annexes</b> .....	702
<b>Textes Attachés</b> .....	703
Lettre d'adhésion du 21 octobre 2004 de la CGT à l'accord interbranches .....	703
Accord interbranches du 21 juin 2004 relatif au développement de la formation professionnelle tout au long de la vie .....	704
Le contrat de professionnalisation. ....	704
La période de professionnalisation. ....	705
Accord du 28 mai 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) .....	706
Préambule .....	706
<b>Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO 2I</b> .....	707
<b>Préambule</b> .....	708
<b>Textes Attachés</b> .....	717
Avenant du 14 février 2022 à l'accord professionnel du 19 décembre 2018 constitutif de l'opérateur de compétences interindustriel « OPCO 2i » .....	717
<b>Accord interbranches du 28 janvier 2020 relatif à la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)</b> .....	721
<b>Préambule</b> .....	722
<b>Annexes</b> .....	724
<b>Textes parus au JORF</b> .....	JO-1

Nouveautés .....	NV-1
<i>Avenant n° 1 collecte des contributions de formation (12 novembre 2014)</i> .....	NV-1
<i>Recommandation patronale de L'UNICEM (Nord - Pas-de-Calais)</i> .....	NV-2
<i>Recommandation patronale de l'UNICEM (Picardie)</i> .....	NV-2
<i>Recommandation patronale de l'UNICEM Nord-Pas-de-Calais</i> .....	NV-3
<i>Recommandation patronale de l'UNICEM Picardie</i> .....	NV-3
<i>Recommandation patronale de l'UNICEM Bretagne</i> .....	NV-4
<i>Avenant n° 4</i> .....	NV-5
<i>Accord du 18 avril 2017</i> .....	NV-6
<i>Accord n° 45</i> .....	NV-7
<i>Accord du 19 mars 2018 (Normandie)</i> .....	NV-8
<i>Accord salaires minimaux au 01/01/2018 (6 avril 2018) (Bourgogne Franche-Comté)</i> .....	NV-9
<i>Accord salaires minima et primes 2018 (6 avril 2018) (Bretagne)</i> .....	NV-9
<i>Avenant prolongation méthode fusion des CCN (18 avril 2018)</i> .....	NV-10
<i>Accord du 3 mai 2018 (Midi-Pyrénées)</i> .....	NV-11
<i>Accord salaires minima 2018 (14 mai 2018) (Champagne Ardenne)</i> .....	NV-12
<i>Accord du 16 mai 2018 (Limousin)</i> .....	NV-13
<i>Accord du 17 mai 2018 (Lorraine)</i> .....	NV-14
<i>Accord du 25 mai 2018 (Poitou-Charentes)</i> .....	NV-15
<i>Décision unilatérale de l'UNICEM Alsace</i> .....	NV-15
<i>Accord du 5 juin 2018 (Ile-de-France)</i> .....	NV-16
<i>Décision unilatérale de l'UNICEM Aquitaine du 14 juin 2018 (Aquitaine)</i> .....	NV-17
<i>Avenant n° 36 (Languedoc-Roussillon)</i> .....	NV-18
<i>Accord du 3 juillet 2018 (Centre-Val de Loire )</i> .....	NV-18
<i>Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Auvergne-Rhône-Alpes)</i> .....	NV-19
<i>Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Centre - Val de Loire)</i> .....	NV-20
<i>Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Hauts de France)</i> .....	NV-21
<i>Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Grand-Est)</i> .....	NV-22
<i>Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Bretagne)</i> .....	NV-22
<i>Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Bourgogne - Franche-Comté)</i> .....	NV-23
<i>Recommandation patronale de la FIB du 11 octobre 2019 (Ile-de-France)</i> .....	NV-24
<i>Recommandation patronale de la FIB du 14 octobre 2019 (Languedoc-Roussillon)</i> .....	NV-24
<i>Recommandation patronale de la FIB du 15 octobre 2019 (Midi-Pyrénées)</i> .....	NV-25
<i>Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Normandie)</i> .....	NV-26
<i>Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse)</i> .....	NV-27
<i>Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Nouvelle-Aquitaine)</i> .....	NV-27
<i>Recommandation patronale de la FIB du 18 octobre 2019 (Pays de la Loire)</i> .....	NV-28
<i>Accord salaires 2022 (16 février 2022)</i> .....	NV-29
<i>Accord salaires aout 2022 (22 septembre 2022)</i> .....	NV-30
Liste des sigles .....	SIG-1
Liste thématique .....	THEM-1
Liste chronologique .....	CHRO-1
Index alphabétique .....	ALPHA-1





**Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et...**

Signataires	
Organisations patronales	Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (par abréviation UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées.
Organisations de salariés	CFTC (Fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et matériaux de construction) ; CGT (Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction) ; CGT-FO (Fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction).
Organisations adhérentes	Confédération générale des syndicats indépendants (CGSI), le 2 novembre 1959 ; Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT, le 9 mars 1970 ; Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles CFTC, le 17 mars 1971 ; Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), le 13 août 1974 ; Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA), le 18 février 1980 ; Syndicat national du béton prêt à l'emploi, le 14 décembre 1983 ; Fédération de l'industrie du béton à compter du 1er janvier 1992 par lettre du 11 septembre 1992.

En vigueur non étendu

Par accord du 11 juillet 2019, conclu en application de l'article L. 2261-33 du code du travail relatif à la restructuration des branches professionnelles, le champ d'application de la convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux (IDCC 3227) a fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux (IDCC 135) et avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87), désignée comme branche de rattachement.

Dans un délai maximal de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la fusion des champs, les stipulations des conventions collectives concernées peuvent être maintenues, dans l'attente de la conclusion d'un accord remplaçant par des stipulations communes les stipulations régissant des situations équivalentes dans chacune des conventions. A défaut d'accord au terme de ce délai, les stipulations de la convention rattachée cessent de s'appliquer, à l'exception de celles régissant des situations spécifiques (Conseil constitutionnel, décision n° 2019-816 QPC du 29-11-2019).

#### Champ d'application

##### Article 1er

En vigueur étendu

Modifié par Avenant du 10-1-1961 étendu par arrêté du 5-3-1964 JONC 12-3-1964.

La présente convention est conclue en application du chapitre IV bis du titre II du livre 1er du code du travail.

Elle s'applique avec ses annexes à l'ensemble du territoire métropolitain, y compris la Corse.

Elle règle les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises appartenant aux industries ci-après énumérées, par référence à la nomenclature des activités économiques (décret du 9 avril 1959).

1° Toute la section 14 : Extraction de matériaux de construction et d'autres produits de carrière, à l'exception de :

- 141 : Ardoisière, carrière d'ardoises ; de schiste ardoisier.
- 146-0 : Carrière d'argile (indépendante d'un établissement de céramique).
- 146-1 : Extraction de terre à brique, de terre à poterie : glaise, glaisière.
- 146-2 : Extraction d'argiles réfractaires, terres réfractaires.
- 146-3 : Extraction de kaolin et d'argiles kaoliniques.
- 146-4 : Extraction d'argiles décolorantes.

2° Dans la section 15 : Extraction et préparation de minéraux divers :

Les rubriques et sous-rubriques 157-3 : Extraction de silice fossile de kieselguhr, de diatomites.

157-31 : Extraction avec ou sans préparation de briques.

157-32 : Préparation de briques ou enduits de silice fossile.

3° Toute la section 32 : Matériaux de construction, à l'exception de :

La rubrique 321-3 : Taille d'ardoise.

Dans le sous-groupe 324 : Fabrication de plâtre, les usines rattachées à des sociétés appliquent déjà la convention collective de l'industrie du ciment.

Groupe 325 : Fabrication de chaux et ciments.

La sous-rubrique 327-22 : Fabrication de matériaux d'étanchéité :

feutres bitumés et goudronnés, bitume armé.

La convention s'applique également :

-aux dépôts et agences des établissements soumis à la présente convention ;

-aux salariés exerçant des métiers ressortissant à d'autres professions, tels que mécaniciens, électriciens, menuisiers, maçons, plombiers, couvreurs, soudeurs, mais employés dans l'industrie qui fait l'objet de la présente convention, étant entendu que leurs salaires ne pourront être inférieurs à ceux de la classification résultant des accords ou conventions de leur profession ou industrie d'origine.

Des annexes à la présente convention, établies par branches professionnelles nationales ou régionales, détermineront les dispositions particulières qui leur sont applicables.

Nota : Par accord du 11 juillet 2019, conclu en application de l'article L. 2261-33 du code du travail relatif à la restructuration des branches professionnelles, le champ d'application de la convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux (IDCC 3227) a fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux (IDCC 135) et avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87), désignée comme branche de rattachement.

Dans un délai maximal de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la fusion des champs, les stipulations des conventions collectives concernées peuvent être maintenues, dans l'attente de la conclusion d'un accord remplaçant par des stipulations communes les stipulations régissant des situations équivalentes dans chacune des conventions. A défaut d'accord au terme de ce délai, les stipulations de la convention rattachée cessent de s'appliquer, à l'exception de celles régissant des situations spécifiques (Conseil constitutionnel, décision n° 2019-816 QPC du 29-11-2019).

##### Article 1er

En vigueur non étendu

Modifié par Accord du 9-5-1996 en vigueur à la publication de l'arrêté d'extension BOCC 96-22.

La présente convention est conclue en application du chapitre IV bis du titre II du livre 1er du code du travail.

Elle s'applique avec ses annexes à l'ensemble du territoire métropolitain, y compris la Corse.

Elle règle les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises appartenant aux industries ci-après énumérées, en application du décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992, portant approbation de la nomenclature d'activité française (NAF) :

14-1 A

- Extraction de pierres pour la construction.

- Dans cette classe, toutes les activités sont visées.

- Précédent code APE : 1503.

14-1 C

- Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie.

- Dans cette classe, toutes les activités sont visées.

- Toutefois, ne sont pas visées les entreprises appliquant la convention collective de l'industrie du ciment.

- Précédents codes APE : 1402, 1505.

14-2 A

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	11
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	11
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	11
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions (Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions)		324
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions (Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions)		324
Arrêt de travail, Maladie	Absences (Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87) et avec celui de la convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux (IDCC 3227) par accord du 11 juillet 2019.)		
	Absences (Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87) et avec celui de la convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux (IDCC 3227) par accord du 11 juillet 2019.)		
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)		
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)		
	Paragraphe 2 : Pour maladie (Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux (IDCC 135), avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87) et avec celui de la convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux (IDCC 3227) par accord du 11 juillet 2019.)		
Champ d'application	Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956. (Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956.)		
	Annexe (Avenant n° 42 du 3 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		



Liste chronologique

Date	Texte	Page
1955-04-22	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et...	1
1955-07-12	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières...	315
1956-12-06	Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux (IDCC 135), avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87) et avec ...	566
1957-06-25	Annexe relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux. En vigueur le 1er juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	322
1960-05-19	Avenant du 19 mai 1960 relatif au régime complémentaire de retraite	
1960-06-28	Avenant n° 2 du 28 juin 1960 relatif aux retraites complémentaires des collaborateurs	
1968-06-04	Protocole d'accord relatif aux conditions de travail dans les industries de carrières et de matériaux. Etendu par arrêté du 13 décembre 1960 JORF 19 août 1969.	
1969-09-26	Avenant n° 6 du 26 septembre 1969 relatif au personnel ouvrier et ETAM de l'industrie des produits en béton (annexe particulière) Avenant n° 7 du 26 septembre 1969 relatif à la réduction de la durée du travail dans l'industrie des produits en béton	
1970-09-17	Avenant n° 8 du 17 septembre 1970 relatif à la durée du travail	
1973-03-01	Haute-Normandie Accord relatif aux salaires au 1er mars 1973. Etendu par arrêté du 31 octobre 1973 JONC 21 novembre 1973	
1973-09-12	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe II liste des organismes préconisés partialement Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe I) Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe II)	
1974-04-24	Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation	
1977-05-31	Avenant n° 9 du 31 mai 1977 relatif aux conditions de travail Avenant n° 12 du 31 mai 1977 relatif à l'amélioration des conditions de travail	
1983-11-18	Accord du 18 novembre 1983 relatif aux salaires	
1986-05-14	Accord relatif au personnel d'encadrement. En vigueur le 1er octobre 1986. Etendu par arrêté du 22 septembre 1986 JORF 17 septembre 1986.	
1987-12-21	Accord du 21 décembre 1987 relatif au granitiers de Bretagne (annexe particulière)	
1993-01-18	Accord du 18 janvier 1993 relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle dans les entreprises employant moins de dix salariés	
1994-06-04	Accord fibres-ciment du 4 juin 1994 relatif aux garanties en cas de changement d'emploi non consécutif à une incapacité constatée	
1994-10-0		
1994-11-1		
1994-12-0		
1994-12-0		
1996-05-0		
1998-12-2		
1999-06-3		
2000-01-3		
2000-02-1		
2000-12-0		
2001-05-1		
2001-07-2		
2002-12-2		
2003-07-1		
2003-11-2		
2004-01-2		
2004-06-2		
2004-10-2		
2004-10-2		
2004-11-1		
2004-12-1		
2004-12-1		
2005-01-0		
2005-05-1		
2005-06-3		

CARRIERES ET MATERIAUX (INDUSTRIES DE)  
(OUVRIERS, EMPLOYÉS, TECHNICIENS, AGENTS  
DE MAÎTRISE, CADRES)

IDCC 211,135,87

Brochure 3081

SYNTHÈSE

28/11/2022

Matériaux de construction, extractive, extraction, minéraux, produits  
de carrière, dépôts



Remarques .....

**I. Signataires** .....

**a. Organisation(s) patronale(s)** .....

- i. Ouvriers .....
- ii. ETAM .....
- iii. Cadres .....

**b. Syndicats de salariés** .....

- i. Ouvriers .....
- ii. ETAM .....
- iii. Cadres .....
- iv. CDD .....

**II. Champ d'application** .....

**a. Champ d'application professionnel** .....

- i. Dispositions étendues .....
- ii. Dispositions issues de l'accord du 9 mai 1996 non étendu .....

**b. Champ d'application territorial** .....

**III. Contrat de travail - Essai** .....

**a. Contrat de travail** .....

- i. Ouvriers .....
- ii. ETAM .....
- iii. Cadres .....

**b. Période d'essai** .....

- i. Durée de la période d'essai .....
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai .....

**c. Ancienneté** .....

- i. Ouvriers .....
- ii. ETAM .....
- iii. Cadres .....

**d. Clause de non-concurrence (ETAM et cadres)** .....

**IV. Classification** .....

**a. Classification des ouvriers et ETAM** .....

- i. Evolution au sein des niveaux et des échelons .....
- ii. Critères classants .....
- iii. Emplois-repères .....

**b. Classification des cadres** .....

**c. Prise en compte des CQP dans la classification** .....

- i. Obtention d'un CQP par la voie de la formation professionnelle .....
- ii. Obtention d'un CQP par la voie de la VAE .....
- iii. Création et positionnement d'un CQP .....

**d. Prise en compte des diplômes dans la classification** .....

**V. Salaires et indemnités** .....

**a. Salaires minima** .....

- i. Rémunérations minimales mensuelles garanties des Ouvriers et ETAM .....
- ii. Rémunérations minimales annuelles garanties des cadres .....
- iii. Salaires régionaux (OETAM) .....

**b. Rémunération des apprentis** .....

**c. Prime de tutorat** .....

**d. Prime d'ancienneté (OETAM)** .....

**e. Prime de vacances** .....

**f. Travaux pénibles, dangereux ou insalubres (Ouvriers)** .....

**g. Indemnité d'outillage et fourniture de vêtements de protection (OETAM)** .....

- i. Ouvriers .....
- ii. ETAM .....

**h. Rémunération du travail exceptionnel d'un jour férié, d'un jour de repos hebdomadaire ou de nuit (OETAM)** .....

- i. Ouvriers .....
- ii. ETAM .....

**i. Arrêt de travail en cas d'intempéries (Ouvriers)** .....

**j. Pluralité d'emplois (OETAM)** .....

**k. Remplacement provisoire effectué dans un poste de classification supérieure** .....

- i. Ouvriers .....
- ii. ETAM .....
- iii. Cadres .....

**l. Logement (ETAM)** .....

**m. Changement de résidence (Cadres)** .....

**n. Déplacements (Cadres)** .....

**VI. Temps de travail, repos et congés** .....

**a. Temps de travail** .....

- i. Durée conventionnelle du travail .....
- ii. Heures supplémentaires .....
- iii. Modalités de mise en oeuvre de la RTT .....
- iv. Dispositions spécifiques applicables aux cadres .....
- v. Temps partiel .....
- vi. Travail organisé par équipes chevauchantes .....
- vii. Travail exceptionnel de nuit .....
- viii. Dispositif de l'activité partielle de longue durée (APLD) à raison de la crise COVID-19 .....

<b>b. Repos et jours fériés</b>	.....
i. Repos hebdomadaire	.....
ii. Jours fériés	.....
<b>c. Congés</b>	.....
i. Congés payés	.....
ii. Autres congés	.....
iii. Compte épargne-temps (CET)	.....
<b>VII. Déplacements professionnels</b>	.....
<b>a. Cadres envoyés en pays étranger</b>	.....
<b>b. Déplacements occasionnels des cadres</b>	.....
<b>VIII. Formation professionnelle</b>	.....
<b>i. Contribution financière conventionnelle</b>	.....
<b>a. Opérateur de Compétences (OPCO)</b>	.....
<b>b. L'entretien professionnel</b>	.....
<b>c. Le passeport orientation et formation</b>	.....
<b>d. Le compte personnel de formation (CPF) ( ex DIF)</b>	.....
<b>e. Le contrat de professionnalisation</b>	.....
i. Durée du contrat de professionnalisation	.....
ii. Rémunération du titulaire d'un contrat de professionnalisation	.....
iii. Tutorat	.....
<b>f. Mise en œuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)</b>	.....
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)	.....
ii. Durée de la Pro-A	.....
iii. Le tutorat	.....
iv. liste des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A	.....
<b>g. L'apprentissage</b>	.....
<b>h. Le bilan de compétences</b>	.....
<b>IX. Maladie, accident du travail, maternité</b>	.....
<b>a. Maladie et accident</b>	.....
i. Garantie d'emploi	.....
ii. Indemnisation	.....
iii. Conséquences de la maladie sur les congés payés	.....
<b>b. Maternité</b>	.....
i. Réduction d'horaires, consultations pré et postnatales	.....
ii. Indemnisation du congé de maternité	.....
<b>X. Prévoyance et retraite complémentaire</b>	.....
<b>a. Retraite complémentaire</b>	.....
i. Ouvriers et ETAM	.....
ii. Cadres	.....
<b>b. Régime de prévoyance (Ouvriers et ETAM)</b>	.....
i. Institution(s) de prévoyance	.....
ii. Bénéficiaires	.....
iii. Garanties	.....
iv. Cotisations	.....
<b>XI. Rupture du contrat</b>	.....
<b>a. Préavis de démission ou de licenciement</b>	.....
i. Durée du préavis de démission ou de licenciement	.....
ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi	.....
<b>b. Indemnité de licenciement</b>	.....
i. Ouvriers	.....
ii. ETAM	.....
iii. Cadres	.....
<b>c. Retraite</b>	.....

## Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées les organisations patronales signataires.

La brochure 3081 regroupe 3 conventions collectives, toutes traitées dans la présente synthèse :

- la CCN des ouvriers du 22 avril 1955, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960 ;
- la CCN des ETAM du 12 juillet 1955, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960 ;
- la CCN des cadres du 6 décembre 1956, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960.

Les partenaires sociaux (accord du 11 juillet 2019 étendu par l'arrêté du 17 février 2020, JORF du 25 février 2020, en vigueur à compter du 25 février 2020) procèdent à la fusion des champs conventionnels :

- de la CCN des industries de la fabrication de la chaux non étendue du 16 janvier 2018, effet au 1<sup>er</sup> mars 2018, signataire l'UPC (brochure IDCC 3227) qui est la CCN rattachée
- à la CCN des industries de carrières et de matériaux (brochure 3081, IDCC 87, 135 et 211) qui est la CCN de rattachement

Le Champ d'application de la future CCN regroupe et reprend à l'identique le champ d'application de chacune des CCN initiales. Ainsi, sont concernées :

- les entreprises des industries de carrières et matériaux de construction relevant des codes APE suivants de la nomenclature INSEE de 1973 :
  - 14.02 : matériaux de carrières pour l'industrie,
  - 15.01 : sables et graviers d'alluvions,
  - 15.03 : matériaux concassés de roches et de laitier,
  - 15.05 : pierres de construction à l'exception de l'ardoise,
  - 15.07 : plâtres et produits en plâtre à l'exception des entreprises appliquant la CCN « Ciments »,
  - 15.08 : béton prêt à l'emploi,
  - 15.09 : produits en béton,
  - 87.05 : services funéraires, pour la partie marbrerie funéraire ;

- les entreprises des industries des producteurs de chaux répertoriées sous le code NAF de la nomenclature INSEE de 2008 : 26.52 Z.

Pendant une période transitoire de 5 ans, les dispositions des 4 CCN précitées continueront de s'appliquer.

La branche des industries de carrières et matériaux de construction est la branche de rattachement.

La CCN de rattachement sera celle issue du processus de fusion déjà engagé des CCN catégorielles des industries de carrières et matériaux de construction.

A défaut d'aboutir dans les 5 ans, la CCN du personnel des industries de carrières et matériaux (IDCC 87) sera la CCN de rattachement.

## I. Signataires

### a. Organisation(s) patronale(s)

#### i. Ouvriers

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) (adhésion)

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA) (adhésion)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

#### ii. ETAM

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA) (adhésion)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

#### iii. Cadres

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (Uni-Cem), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

## b. Syndicats de salariés

### i. Ouvriers

CFTC (Fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et matériaux de construction)

CGT (Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction)

CGT-FO (Fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Confédération générale des syndicats indépendants (CGSI) (adhésion)

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles CFTC (adhésion)

### ii. ETAM

CFTC (fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise)

CGC (fédération nationale des cadres du bâtiment, des travaux publics, carrières et matériaux)

CGT (fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction)

CGT-FO (fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (FETAM) CFTC (adhésion)

Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et des travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles (adhésion)

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération du bâtiment, des travaux publics, de l'ameublement, du bois et des industries connexes CFTC (adhésion)

### iii. Cadres

CFTC (fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres)

CGC (fédération nationale des cadres du bâtiment, des travaux publics, carrières et matériaux)

CGT-FO (fédération nationale des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Fédération nationale des ingénieurs et cadres CGT-FO

Syndicat national des cadres, architectes et ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, des matériaux de construction et du bois CGT-FO

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération du bâtiment, des travaux publics, de l'ameublement, du bois et des industries connexes CFTC (adhésion)

### iv. CDD

#### ◇ Dispositions générales

##### • généralités

L'engagement d'un salarié pour une durée déterminée doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat écrit.

Les partenaires sociaux précisent (accord du 5 décembre 2018 étendu par